



Versailles, le 05 MARS 2024

**MONSIEUR LOUIS BELENFANT**  
**DIRECTEUR DU COLLECTIF**  
**VELO ILE-DE-FRANCE**  
[louis.belenfant@velo-iledefrance.fr](mailto:louis.belenfant@velo-iledefrance.fr)

Direction générale des services  
Direction des mobilités  
Sous-direction de la maîtrise d'ouvrage  
Circulations douces

*Affaire suivie par : Christelle Kupferle*  
*Courriel : [ckupferle@yvelines.fr](mailto:ckupferle@yvelines.fr)*  
*Téléphone : 01.39.07.89.80*

Référence : CK/SV/23-319A

Monsieur le directeur,

Par courrier du 22 novembre 2023, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'amélioration de l'aménagement cyclable sur le pont de Maisons-Laffitte. Vous proposez que la période actuelle des travaux puisse être mise à profit pour intervenir rapidement sur les équipements cyclables.

Les travaux en cours ont pour objectif le renforcement structurel du pont. Ils sont indispensables pour assurer sa pérennité et la sécurité des usagers. Ils doivent se terminer en 2026. Lors des études qui ont permis la mise au point du projet de réparation, les itinéraires du réseau VIF n'étaient pas encore définis et n'ont pu être intégrés dans le programme des travaux.

Nous avons pris connaissance de la proposition technique que vous avez transmise. Elle apparaît peu adaptée dans le cas du pont de Maisons-Laffitte, constitué de plusieurs structures indépendantes accolées. Cependant, je vous confirme que le Département poursuit l'objectif d'offrir des conditions de circulation améliorées pour les vélos. Les études correspondantes seront donc engagées au cours de l'année 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de mes sentiments distingués.

P/Le président du Conseil départemental,  
Le vice-président délégué

Richard Delepierre